

à l'ordre du jour, c'est au tour des ministres de l'agriculture de se rencontrer, et ainsi de suite.

Bien que les règlements de première importance doivent être approuvés à l'unanimité par le Conseil, l'Acte unique européen de 1986 a réduit le nombre de sujets exigeant l'unanimité, pour accélérer les travaux de la Commission. Aujourd'hui, un plus grand nombre de mesures législatives peuvent être adoptées par une majorité requise d'environ 70 p. 100 des votes.

Les chefs de gouvernement se rencontrent deux fois par année pendant deux jours au cours desquels ils discutent de façon informelle. C'est ce qu'on appelle des conseils ou des sommets européens. Les rencontres de ce genre ont commencé au cours des années 70 et ont été reconnues officiellement dans l'Acte unique européen de 1986. Le Conseil européen permet aux chefs des pays membres de s'exprimer librement et de résoudre des conflits non réglés par leurs ministres.

La troisième institution de la CE est le **Parlement européen**. Composé de 518 membres élus par un scrutin tenu à l'échelle de l'Europe tous les cinq ans, ce Parlement est la seule composante de la CE où les membres sont élus par suffrage universel direct. Toutefois, ce parlement est très différent d'un parlement national, comme celui du Canada, en ce qu'il est avant tout un corps consultatif qui n'a pas l'autorité nécessaire pour présenter ou mettre en oeuvre de nouvelles législations. Il n'a pas non plus le pouvoir du Conseil des ministres d'opposer un veto à un règlement qu'il n'approuve pas.

Le Parlement européen a trois fonctions principales :

- Il donne son avis sur les législations présentées devant la Commission et le Conseil des ministres (dans certains cas son opinion doit être demandée mais ses conseils peuvent être laissés de côté); il peut proposer des projets de modification aux règlements qui, en certains cas, ne peuvent être abandonnés que par un vote majoritaire du Conseil.
- Il contribue à établir le budget de la Communauté et peut, soit l'accepter, soit le rejeter.

- Il assure un certain contrôle démocratique à la Communauté européenne en soumettant au Conseil ou à la Commission des questions auxquelles ils doivent répondre.

En théorie, le Parlement peut dissoudre la Commission, mais ce pouvoir n'a encore jamais été exercé.

La **Cour de justice** est le tribunal auquel la Commission, les pays membres, les sociétés ou les individus peuvent faire appel s'ils ont un grief à formuler sur la façon dont le droit communautaire est appliqué. Elle est formée de treize juges et six avocats généraux. La juridiction de la Cour est limitée au droit de la Communauté européenne; c'est pourquoi les décisions des cours suprêmes des gouvernements nationaux ne peuvent être présentées en appel devant elle (à moins que l'interprétation du droit communautaire soit en cause).

Une cinquième institution, le **Comité social et économique**, est consultée par la Commission et le Conseil des ministres sur une vaste gamme de sujets. Ce comité dont les membres représentent des groupes d'intérêts tels que la main-d'oeuvre, les enseignants et les agriculteurs, peut voir son influence croître, tout particulièrement si la Communauté tente de composer avec les répercussions sociales de l'Europe de 1992.

Les revenus nécessaires pour gérer toutes ces institutions et les activités proviennent, d'une part, de la taxe à la valeur ajoutée versée par les consommateurs (semblable à la taxe de vente canadienne) et, d'autre part, des droits de douane touchés pour les marchandises qui entrent dans la CE. Par rapport aux gouvernements nationaux, la CE, en tant qu'organisation, est relativement petite. Son budget s'élève à moins de 3 p. 100 des budgets nationaux combinés de ses pays membres.

### **Commerce extérieur de la CE**

En vertu du Traité de Rome, la Communauté européenne doit représenter ses membres lorsqu'il s'agit de commerce avec d'autres pays. Ainsi, les représentants de la communauté (et des représentants des pays membres) assistent aux réunions du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) et de l'OCDE (Organisation de